



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du sport Sspo
Amt für Sport SpA

Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 62, F +41 26 305 12 54
sport@fr.ch , www.sportfr.ch

PROGRAMME SPORT SCOLAIRE FACULTATIF (SSF) FRIBOURG

Pour des communes qui bougent !

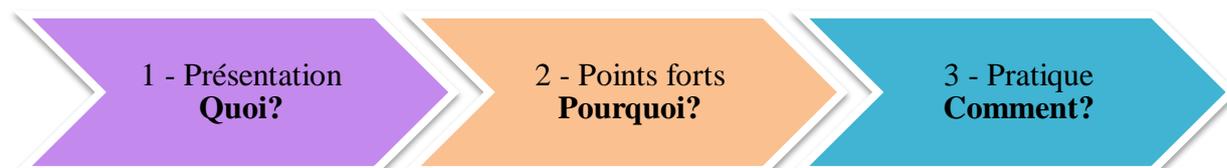


GUIDE PRATIQUE

pour la mise sur pied d'un cours de SSF

Objectif

Le Service cantonal du sport (SSpo) vous propose un document rassemblant les informations utiles pour l'organisation du Sport Scolaire Facultatif (planification, financement, partenaires...) dans le but de faciliter la mise en place de ces cours. Cette démarche vise à motiver les communes à s'investir pour le SSF en leur donnant une vision d'ensemble de son organisation.



QUOI ?

Le SSF est inscrit dans la législation cantonale et subventionné par le Service cantonal du sport (SSpo) et Jeunesse et Sport (J+S). Les communes, les directions d'écoles, les écoles et les sociétés locales soutiennent la mise en place de celui-ci. Les communes et les directions d'école assurent la gestion administrative et financière du SSF dans le but d'inciter les jeunes au mouvement.

POURQUOI ?

- > Un élargissement de l'offre sportive et une incitation au mouvement chez les jeunes.
- > La découverte de nouvelles disciplines sportives et lien avec les clubs locaux.
- > Une accessibilité pour tous.

COMMENT ?

La commune ou la direction de l'école met à disposition les locaux et désigne un responsable pour la planification, l'organisation et la gestion administrative du cours. La commune peut décider de l'attribution d'un défraiement pour cette personne référente.



1 - Présentation, le SSF c'est quoi?

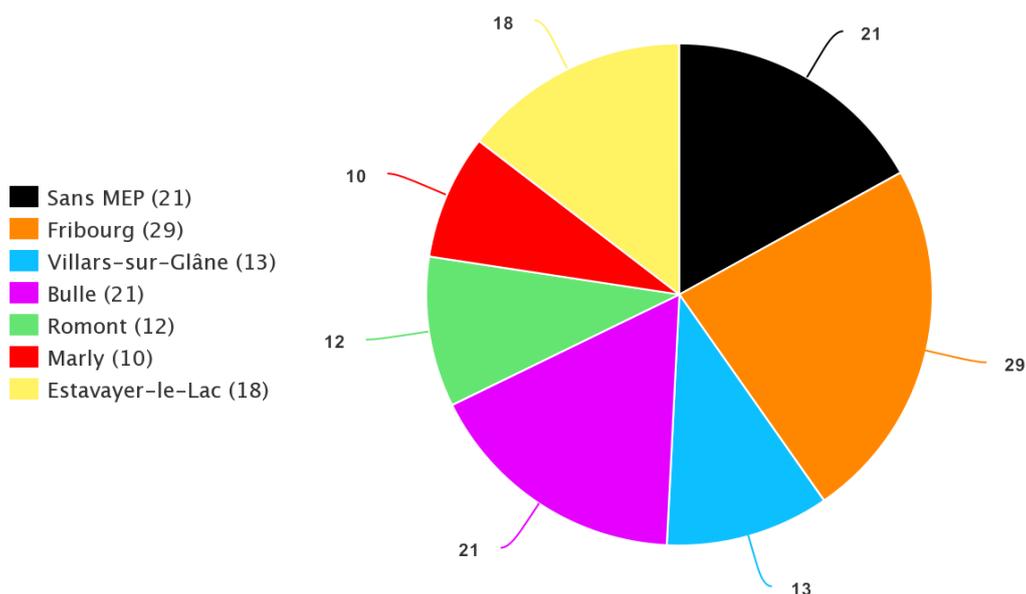
Définition

- > Le SSF comprend toute activité sportive facultative organisée par l'école en dehors des heures de scolarité.
- > Le SSF ne peut remplacer les cours obligatoires d'éducation physique et ne fait aucune concurrence aux associations sportives.
- > Ses buts sont nombreux, notamment faciliter l'accès aux nouveaux sports, créer un pont entre l'école et les clubs sportifs, amener plus de jeunes à une pratique sportive régulière.

Situation actuelle

- > La population devient de plus en plus sédentaire.
- > Les salles de sport sont à disposition, mais pas suffisamment utilisées.
- > Le Sport facultatif est présent dans la loi scolaire depuis plus de 30 ans.
- > En 2015, 10 communes du canton sur 163 ont organisé du SSF selon les conditions fixées par le SSpO. Il existe deux cas de figure :
 - > Les communes n'ont pas de MEP*, mais organisent du SSF.
 - > Les communes ont un/plusieurs MEP* qui organisent et/ou dispensent le SSF.

Nombre de cours annoncés en 2015 selon les conditions du SSpO pour les communes



meta-chart.com

*MEP : maître d'éducation physique

2 - Intérêt, des avantages pour qui?

Plus-values

L'organisation du SSF offre des avantages pour tous les partenaires en jeu. Pour qui en particulier?

Pour les COMMUNES

Contribuer à la prévention et promotion de la santé

Promouvoir une image positive de la commune

Renforcer les liens avec les sociétés locales

Développer la cohésion sociale de la population

Optimiser l'utilisation des infrastructures

Favoriser le bénévolat



Pour les JEUNES

Développer des relations avec les autres (social)

Vivre des expériences positives et encourageantes (plaisir)

Respecter et prendre soin de son corps (santé)

Découvrir de nouvelles activités sportives

Pour les ECOLES

Favoriser l'intégration sociale

Développer des liens entre les élèves

Garantir une occupation saine après l'école

Prolonger son action éducatrice au travers du sport

Pour les CLUBS

Se faire connaître auprès des jeunes (nouveaux membres)

Intensifier le rapprochement école-club sportif

Proposer des moniteurs qualifiés pour des cours de qualité

Travailler en réseau, échanger des expériences



3 - Mise en oeuvre pratique: **comment l'organiser?**

Ci-dessous, les questions qu'il convient de se poser : quels sont les partenaires principaux et leurs rôles? Quels sont les éléments clés auxquels il faut réfléchir? Que représente une offre (budget, conditions...)?

Partenaires principaux

FINANCES	Service du sport (subventions)
	Jeunesse + Sport (subventions)
	Communes (défraiement)
ORGANISATION	Commune (désigne un responsable)
	Etablissement scolaire (diffuse l'information)
	Sociétés sportives (mettent à disposition leurs compétences)
ACTIVITE	Moniteurs (encadrent et donnent le cours)

Finances

Combien ça coûte ?

Indemnité des moniteurs :

> Fixe, ou selon les recommandations du SSpO?

Locations des salles/infrastructures :

> Des équipements spécifiques sont-ils à louer ?

> Du matériel administratif est-il à prévoir (impression, publicité...)?

Responsable de l'organisation :

> De qui s'agit-il ? Enseignant, employé, étudiant, retraité, parent...

> Est-il rémunéré ? Quelle reconnaissance prévoyons-nous ?

Combien la commune reçoit-elle?

Subvention cantonale (SSpO) :

> Le cours doit répondre aux conditions fixées.

> Montant : subventionnement de 50% de l'indemnité du moniteur engagé en fonction du degré de formation de celui-ci.

> Le tableau des tarifs maximums admis pour le subventionnement des intervenants se trouve en page 13.

Subvention Jeunesse et Sport (J+S) :

- > L'annonce doit répondre aux exigences fixées par J+S.
- > Montant: 100 CHF par cours annoncé.
- > + 1.30 CHF par heure-participant pour le sport des jeunes (10-20 ans).
- > + 2.60 CHF par heure-participant pour le sport des enfants (5-10 ans).
- > Collaboration avec d'autres communes :
- > Peut-on enrichir l'offre en ouvrant le cours aux communes voisines et ainsi partager les frais ?

Organisation

Que fait la commune ou la direction de l'école?

- > Elle met à disposition les infrastructures et les équipements nécessaires.
- > Elle désigne un responsable (employé communal, instituteur, MEP, coordinateur en sport, étudiant en sport, retraité, parent, coach etc.).
- > Elle détermine comment sont réparties les responsabilités au niveau de l'administration.
- > Elle assure le défraiement des moniteurs et éventuellement du responsable selon les principes tarifaires définis.

Qui gère quoi ?

GESTION ADMINISTRATIVE

Le responsable

Organise (programme de cours, réservations) et **planifie** (annonce au SSpO et J+S et gestion des inscriptions)

Recrute des moniteurs compétents et formés à qui il transmettra les listes d'inscription

Communique les informations aux enseignants qui les diffusent aux élèves et aux parents

Effectue le décompte à la fin du cours pour le défraiement des moniteurs engagés

GESTION DE L'ACTIVITE

Le moniteur

Encadre les jeunes et veille à la sécurité des participants

Tient à jour la **liste des présences**

Gère le matériel mis à disposition et les installations qu'il occupe (ouverture-fermeture des locaux)

Activité

Moniteurs

Qui sont les moniteurs?

> Ils sont issus des sociétés locales (vivement conseillé), des enseignants (prolongement de l'action éducatrice de l'école), des MEP, des moniteurs J+S, des étudiants en sport...

Où les trouver?

> Au sein des enseignants, des clubs, des parents, des retraités, des associations de bénévolat (*swiss volunteer, réseau bénévolat Netzwerk*), de la bourse aux moniteurs du SSpO, des inter-sociétés...

Quelle formation?

> Moniteur J+S, expert J+S, enseignant... Nous recommandons d'engager des moniteurs reconnus par J+S pour l'obtention des subventions.

Quelle est sa tâche ?

> Est-il informé et au courant du fonctionnement du SSF et de son organisation ? A-t-il connaissance du programme?
> S'est-il assuré que les locaux et le matériel soient disponibles et accessibles ?

Questions pratiques

Quelle activité ?

> Le choix de l'activité est libre, pour autant que le moniteur soit qualifié dans la discipline donnée.

Pour qui ?

> Offre pour l'établissement scolaire ou pour les enfants d'un même cercle scolaire ?
> Quelle tranche d'âge : sépare-t-on les enfants: ex. cycle1 (1H-4H), cycle 2 (5H-8H) ?
> Combien d'enfants sont admis au cours (nombre min. / max. à définir) ?

Quelle durée?

> Combien de temps dure une leçon, un cours?
> Pour des raisons de compatibilité avec les exigences J+S et les conditions du SSpO, nous conseillons de proposer 2 semestres (ex : septembre-janvier / février-juin) de 15 semaines environ ou 3 trimestres de 10 semaines environ (ex : septembre-janvier-avril). Pour cette dernière éventualité, il est possible d'annoncer une seule offre auprès de J+S pour l'ensemble des 3 trimestres avec une discipline sportive différente sur chacun des trimestres.

Quelle plage horaire ?

> Pause de midi, directement après l'école et/ou le mercredi après-midi.

Salles et matériel :

> Disponibilités des salles ?
> Quand les réserver et comment? Faut-il remplir un formulaire, et si oui, auprès de qui ?
> Quel est le matériel à disposition? Est-il accessible? Vers qui dois-je me tourner en cas de problème ?
> Qui s'occupe de l'ouverture et de la fermeture de la salle ? (clé)

Conditions pour l'attribution des subventions

Exigences fixées par le SSpO

Participants :

- > Un groupe doit comprendre **au moins 10 participants**, sans être inférieur 3 fois consécutivement au minimum requis.

Durée :

- > La durée d'un cours doit être de **45 minutes au minimum**.
- > La durée d'une activité doit être d'**au moins 10 cours répartis sur 10 semaines différentes** dans une période de six mois.

Annonce/décompte :

- > Les **formulaires officiels** pour l'annonce et le décompte doivent être utilisés et remis dans les délais.
- > Une **liste de présences** des participants doit être tenue à jour et pouvoir être présentée en tout temps au SSpO.

Remboursement :

- > Il se fait après le décompte, selon le tableau de tarification des moniteurs établi par le SSpO.

Pour plus d'informations : http://www.fr.ch/sspo/fr/pub/sport_ecole/sport_scolaire_facultatif.htm

Reconnaissance d'un cours par Jeunesse et sport



Participants/moniteurs :

- > Le cours est dispensé par un **moniteur J+S reconnu** dans une discipline spécifique ou sport scolaire.
- > Tout cours doit compter **au moins trois enfants ou jeunes** en âge de participer à J+S (sport des jeunes : 10-20 ans, sport des enfants : 5-10 ans, groupe mixte possible).

Annonce/décompte :

- > L'annonce et la clôture de l'offre doivent être faites dans les délais (30 jours) par le coach J+S.

Conditions cadres :

- > Un cours comprend au **minimum 15 activités réparties sur 15 semaines** différentes. Si un cours dure plus de 6 mois, le nombre minimum doit être atteint en l'espace de 6 mois au maximum.
- > Une activité dure **au moins 45 minutes** et pas plus de 90 minutes par jour.
- > Une **liste des présences** est tenue à jour.

Pour plus d'informations :

<http://www.jugendundsport.ch/fr/sportarten/schulsport-uebersicht.html>

Exemple d'offre 1

Annonce d'un cours de futsal 60 minutes pour des jeunes de 10-11 ans

Conditions cadres :

- > 1 cours de 60 minutes
- > 16 participants de 10-11 ans
Répartition : sport des jeunes
- > 15 semaines de cours
- > 1 moniteur formé (Titulaire d'un autre brevet d'enseignement / Bachelor ou Master en sciences du sport avec J+S dans la discipline ou « sport scolaire »)

BUDGET	DEPENSES	RECETTES
Administration secrétariat et gestion (défraiement responsable)	200.00*	
Location équipement spécifique	0.00	
Défraiement moniteur selon les recommandations du SSpO (CHF 50.-/h)	750.00	
Subventions SSpO		375.00
TOTAL	950.00	375.00
Subventions J+S (si moniteur reconnu J+S : 100.- par cours annoncé + CHF 1.30 par heure - participant)		412.00
Frais pour la commune SANS subvention J+S	-575.00	
Frais pour la commune AVEC subvention J+S	-163.00	

*la commune peut décider de l'attribution d'un défraiement pour le responsable

Exemple d'offre 2

Annonce d'un cours polysportif de 45 minutes pour des enfants de 8-9 ans

Conditions cadres :

- > 1 cours de 45 minutes
- > 16 participants de 8-9 ans
Répartition : sport des enfants
- > 15 semaines de cours
- > 1 moniteur formé (Titulaire d'un autre brevet d'enseignement / Bachelor ou Master en sciences du sport avec J+S dans la discipline ou « sport scolaire »)

BUDGET	DEPENSES	RECETTES
Administration secrétariat et gestion (défraiement responsable)	200.00*	
Location équipement spécifique	0.00	
Défraiement moniteur selon les recommandations du SSpO (CHF 50.-/h)	562.50	
Subventions SSpO		281.25
TOTAL	762.50	281.25
Subventions J+S (si moniteur reconnu J+S : CHF 100.- par cours annoncé + CHF 2.60 par heure- participant)		568.00
Frais pour la commune SANS moniteurs J+S	-481.25	
Gain pour la commune AVEC moniteurs J+S	+86.75	

*la commune peut décider de l'attribution d'un défraiement pour le responsable

Exemple d'offre 3

Annonce d'un cours d'athlétisme sur l'année pour un groupe mixte (jeunes + enfants)

Conditions cadres :

- > 1 cours de 60 minutes
- > 2 groupes de 16 participants (10-11 ans : 10 semaines / 8-9 ans : 10 semaines)
Répartition : moitié sport des jeunes et moitié sport des enfants
- > 20 semaines de cours
- > 1 moniteur formé (Titulaire d'un autre brevet d'enseignement / Bachelor ou Master en sciences du sport avec J+S dans la discipline ou « sport scolaire »)

BUDGET	DEPENSES	RECETTES
Administration secrétariat et gestion (défraiement responsable)	200.00*	
Location équipement spécifique	0.00	
Défraiement moniteur selon les recommandations du SSpO (Fr.50.-/h)	1000.00	
Subventions SSpO		500.00
TOTAL	1 200.00	500.00
Subventions J+S (si moniteur reconnu J+S : CHF 100 par cours annoncé + 1.30Frs par heure- participant jeunes / 2.60Frs par heure-participant enfants)		724.00
Frais pour la commune sans subvention J+S	-700.00	
Gain pour la commune avec subvention J+S	+24.00	

*la commune peut décider de l'attribution d'un défraiement pour le responsable

Exemple d'offre 4

Annonce d'un cours d'athlétisme sur l'année pour des enfants de 8-9 ans

Conditions cadres :

- > 1 cours de 60 minutes
- > 2 groupes de 16 participants de 8-9 ans (10 semaines / 10 semaines)
Répartition : sport des enfants
- > 20 semaines de cours
- > 1 moniteur formé (Titulaire d'un autre brevet d'enseignement / Bachelor ou Master en sciences du sport avec J+S dans la discipline ou « sport scolaire »)

BUDGET	DEPENSES	RECETTES
Administration secrétariat et gestion (défraiement responsable)	200.00*	
Location équipement spécifique	0.00	
Défraiement moniteur selon les recommandations du SSpO (Fr.50.-/h)	1000.00	
Subventions SSpO		500.00
TOTAL	1 200.00	500.00
Subventions J+S (si moniteur reconnu J+S : CHF 100 par cours annoncé + CHF 2.60 par heure- participant)		932.00
Frais commune SANS subventions J+S	-700.00	
Gain pour la commune AVEC subventions J+S	+232.00	

*La commune peut décider de l'attribution d'un défraiement pour le responsable

Recommandations de tarifications aux moniteurs

Tablette établie par le Service cantonal du sport

Tarifs maximums admis pour le subventionnement de l'engagement des intervenants

Durée de la leçon*	Bachelor ou Master en sciences du sport avec formation pédagogique, Entraîneur Swiss Olympic, expert J+S dans la discipline.	Bachelor ou Master en sciences du sport ou titulaire d'un autre brevet d'enseignement avec J+S dans la discipline ou « sport scolaire ».	Etudiant en sciences du sport avec J+S dans la discipline ou « sport scolaire », Instructeur diplômé dans une discipline particulière, titulaire d'un brevet d'enseignement.	Moniteur J+S dans la discipline ou « sport scolaire », étudiant en sciences du sport.	Autres enseignants
45 minutes	45.00	38.00	30.00	27.00	20.00
60 minutes	60.00	50.00	40.00	35.00	25.00
90 minutes	90.00	75.00	60.00	54.00	40.00
½ jour (dès 120 minutes d'enseignement)	120.00	100.00	80.00	70.00	50.00
1 jour (dès 240 minutes d'enseignement)	240.00	200.00	160.00	140.00	100.00

*Temps effectif d'enseignement

Des questions ?

Service cantonal du sport (SSpo)

Chemin des Mazots 2

1701 Fribourg

026 305 12 62

sportscolaire@fr.ch



